

## Filière fruits et légumes

# Nouvelles règles de marquage pour mieux informer les consommateurs

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et l'entrée en vigueur des nouvelles règles de commercialisation de l'Organisation Commune des Marchés, les

mation des professionnels, le Ctifl vient de mettre en ligne ces nouvelles «Règles de marquage des fruits et légumes» au stade détail,



fruits et légumes non transformés sont désormais soumis soit à la norme générale, soit à des normes spécifiques ou encore, pour certains produits, à des obligations particulières.

Pour répondre au besoin d'infor-

précisant les indications à faire figurer par les points de vente sur les étiquettes de marquage des fruits et légumes en vue d'informer les consommateurs.

Cet outil est sur [ctifl.fr](http://ctifl.fr) et [fruits-et-legumes.net](http://fruits-et-legumes.net)

**Volonté Paysanne du Gers n° 1167 - 11 septembre 2009**